



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept Septembre,

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Martial-sur-Isop dûment convoqué,

s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pierre BACHELLERIE, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 21/09/2023

Secrétaire de séance : M. Christophe JULIEN

Présents : M. Pierre BACHELLERIE, Mme. Yveline KASIKCI, M. Denis LAGRANGE, M. Jean-Pierre VILLESANGE, M. Michel THARAUD, M. Jean-Marie VAN DEN BROECK, Mme. Chantal BOULLE, M. Jean LUTIER et M. Christophe JULIEN.

Excusés : M. Christian MALE et Mme. Pascale SETTERS

Ouverture de la séance à 20 heures et 30 minutes.

Le procès-verbal du 27 Juillet 2023 a été arrêté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Suite à l'arrêt de travail prolongé de l'agent municipal en charge de l'entretien de la mairie et de la salle des fêtes, la municipalité de Saint-Martial doit recruter un agent contractuel de remplacement pour l'entretien des locaux. M. Pierre BACHELLERIE, Maire présente au Conseil municipal un projet de délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel de remplacement. Ce projet est accepté par l'ensemble du Conseil municipal qui laisse à charge la secrétaire de Mairie de convenir au mieux de la durée du contrat.

APPROBATION DU RAPPORT COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DU 12.09.2023

M. le Maire rappelle la mission de la CLECT :

- D'une part de procéder à l'évaluation de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci ;
- D'autre part de calculer les attributions de compensations existantes entre l'EPCI et chacune de ses communes, membres.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la CLECT et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du rapport de la CLECT de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche du 12 septembre 2023. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'APPROUVER le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche tel que présenté, et l'application des montants des attributions de compensation prévue dans celui-ci.
- DE CHARGER Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

M. le Maire informe que la compétence concernant l'assainissement va être transférée à la charge de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche prochainement . Celle-ci fera une harmonisation des tarifs sur l'ensemble des communes. Le Maire propose une augmentation de la redevance assainissement pour prendre en compte la hausse des coûts de maintenance du réseau.

A compter de cette année, Le forfait passera de 95 € à 110 € et la consommation d'eau usée passera de 0,28€ à 0,30€ par m3. L'ensemble de l'assemblée accepte cette proposition.

DIVERS

Voirie

M. Le Maire présente au conseil, l'inscription de la réfection de la voirie pour l'année 2024, Celle-ci concerne la voie communale N°4 allant du Hameau de la « Grenarderie » à la Départementale ainsi que l'intersection entre la voie communale n°7 et la voie communale des « Brandes » qui est située dans le hameau de « Chez Fiaud ».

A cet endroit, les véhicules agricoles ne peuvent pas tourner correctement. En effet, la largeur de la patte d'oie n'est suffisante, il est donc nécessaire de l'élargir et de la stabiliser.

Dans le même temps, il sera prévu d'installer des tuyaux PVC afin d'évacuer l'eau stagnante. Le programme voirie pour l'année 2024 est estimé à 40 000 € hors taxes.

M. Pierre BACHELLERIE communique aux conseillers municipaux présents, du démarrage des travaux de chemin de « Villemessant » commencé le lundi 25 septembre 2023. Il invite ceux qui le peuvent à prendre des photos pour illustrer le bulletin municipal.

Bulletin municipal

Mme Yveline KASIKCI, 1re adjointe, annonce le commencement de l'élaboration du bulletin municipal, celui-ci présentera entre-autre les Haras de l'Isop, les vitraux de l'église ainsi que les activités des différentes associations sur la commune.

Ouverture d'une permanence de la Maison des Adolescents à Bellac

M. le Maire informe de l'installation à Bellac au 1 rue Thiers, de la permanence de la Maison des Adolescents, celle-ci s'adresse à des adolescents de 11 à 21 ans, tout comme aux adultes qui contribuent à leur développement : leurs parents, leurs familles, leurs proches, ainsi que tous les professionnels amenés à rencontrer des adolescents. L'accueil y est gratuit, confidentiel et peut-être anonyme. Chacun vient y chercher ce qui lui correspond : un accueil, une écoute, une information, un temps pour partager un problème, pour trouver un soutien, mais aussi pour être orienté vers d'autres lieux mieux adaptés aux besoins identifiés.

Adressage et numérotation

M. Pierre BACHELLERIE annonce que l'adressage et la numérotation des maisons avancent, seules quelques modifications sont en cours de correction.

Offre d'emploi

M. le Maire rappelle à l'ensemble du conseil que l'actuel agent d'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux part à la retraite en fin Janvier 2024. Son poste est à pourvoir à partir du 1^{er} Février 2024.

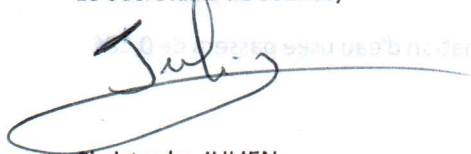
Toutes les candidatures (CV et Lettre de motivation) sont à faire parvenir à la Mairie de Saint-Martial-sur-Isop ou bien à déposer sur la plateforme emploi-territorial.fr.

Arbres fruitiers

M. Michel THARAUD porte à la connaissance des conseillers de l'arrivée prochaine des arbres fruitiers à planter en partenariat avec les écoles de Val d'Issoire et Nouic, dans l'espace vert situé derrière la salle des fêtes.

La séance est levée à 21 heures et 35 minutes.

Le Secrétaire de séance,



Christophe JULIEN

Le Maire,



Pierre BACHELLERIE